



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2026-10 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE**

À une séance ordinaire des membres du conseil tenue le 14 juillet 2026 et à laquelle
étaient présents le Maire Patrick Bousez et les conseillers suivants :

**Maylina Sévigny, Milissa Major, David Desrochers,
Daniel Laflèche, Julie Cyr, Ghyslain Maheu**

Formant quorum sous la présidence de M. Le Maire Patrick Bousez

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU REGLEMENT NUMERO 2026-10 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette a adopté le règlement numéro 2026-10 établissant les règles en matière de gestion contractuelle. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

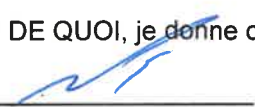
Donné à Rivière-Beaudette, ce 15^{ième} jour du mois de juillet, deux mille vingt-six.

Éric Lachapelle,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 15^{ième} jour du mois d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 15^{ième} jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.


Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier